

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025121908

Séance du 19/12/2025

Référence
2025121908

Objet de la délibération
TARIF DU CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR) ETE 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	14	19

Date de la convocation
12/12/2025

Date d'affichage
19/12/2025

Vote
A l'unanimité
Pour 19
Contre 0
Abstention 0

L' an 2025 le 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire

**Présents :** ROLLAND Thierry, PROUVEUR Aurore, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, DEFFONTAINE Bernard, HARDY Nicole, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, SELOSSE Olivier, D'HULST Thierry, DUPAS Philippe, JOLY Julien

**Absents excusés :** DE NANTEUIL Christian représenté par PROUVEUR Aurore, FAUCHILLE Patrice par FOUQUART Paul, POULAIN Brigitte représentée par JONVILLE Yves, FLEUROUX Stéphanie représentée par D'HULST Thierry, REFFAS Alain représenté par ROLLAND Thierry

**Absents:** LEBRUN Nathalie

**A été nommé(e) secrétaire :** Madame Aurore PROUVEUR

**Objet de la délibération :** TARIF DU CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR) ETE 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le 19/12/2025

Et

Publication ou notification du

Madame Audrey BONNEEL, ajointe à la jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs organisés pendant les vacances d'été de l'année 2026, avec application de modulations tenant compte des quotients familiaux, pour permettre à la commune de bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé de maintenir les tarifs pour l'été 2026.

Nous rappelons que les tarifs sont stabilisés depuis deux années consécutives.

### INSCRIPTIONS :

- 31.28 € par semaine pour les enfants willemois (\*) ou extérieurs scolarisés dans les écoles willemoises ou dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise, avec dégressivité à partir de la deuxième semaine complète (-20%), troisième semaine complète (-30%), quatrième semaine complète (-40%).

- 50.55 € par semaine pour les enfants extérieurs à la commune, sans aucune dégressivité.

Les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous tiennent compte des modulations appliquées en fonction des quotients familiaux suivants :

- 1 - 0 à 700 euros (x 0,6)
- 2 - 701 à 950 euros (x 0,8)
- 3 - 951 à 1 200 euros (x 1,0)
- 4 - 1 201 à 1 400 euros (x 1,2)
- 5 - > 1 400 euros (x 1,4)

### TARIFS WILLEMOIS (\*)

Quotient	<u>1 semaine</u>	<u>2 semaines</u>	<u>3 semaines</u>	<u>4 semaines</u>
X0,6	18.77 €	30.03 €	39.42 €	45.05 €
X0,8	25.03 €	40.04 €	52.56 €	60.07 €
X1,0	31.28 €	50.05 €	65.69 €	75.08 €
X1,2	37.54 €	60.06 €	78.83 €	90.10 €
X1,4	43.80 €	70.07 €	91.97 €	105.12 €

\*Sont considérés enfants willemois : les enfants domiciliés à Willems, les enfants non willemois toutefois scolarisés dans les écoles willemoises, les enfants non willemois dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise.

### TARIFS EXTERIEURS (#)

Quotient	<u>1 semaine</u>	<u>2 semaines</u>	<u>3 semaines</u>	<u>4 semaines</u>
X0,6	30.33 €	60.66 €	90.99 €	121.32 €
X0,8	40.44 €	80.88 €	121.32 €	161.76 €
X1,0	50.55 €	101.10 €	151.65 €	202.20 €
X1,2	60.66 €	121.32 €	182.98 €	242.64 €
X1,4	70.77 €	141.54 €	212.31 €	283.08 €

En revanche, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué en cas de défaut de présentation des pièces justificatives demandées.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 19/12/2025  
Le Maire  
Thierry ROLLAND

